

Plan Psychiatrie et Santé Mentale.

Quelle place a-t-on réservé à la santé au travail ?

Dr Monique Fraysse, médecin du travail

Les évènements dramatiques de l'actualité récente, je veux parler entre autres, du meurtre des deux soignantes du Centre Hospitalier spécialisé de Pau qui a tant ému l'opinion publique, des affaires d'agressions sexuelles dramatiques, dont les auteurs, souvent récidivistes n'avaient à l'évidence bénéficié que de très peu, voire pas du tout, de suivi thérapeutique me renvoient à chaque fois la question de la prévention qui aurait pu être mise en place pour ces malades psychiatriques.

Au quotidien, ma pratique de médecin du travail me confronte à la question de plus en plus pregnante et récurrente de la santé mentale des salariés dont j'ai la charge et à la difficulté d'organiser la prise en charge psychiatrique quand cela s'avère nécessaire. Difficultés liées à la fois à la pénurie actuelle de psychiatres et de lits d'hôpitaux mais aussi au fait que la visibilité de la souffrance mentale au travail est encore limitée.

Mon ressenti est que la politique de santé mentale depuis quinze ans élude la question des données sociales de ces dernières années. C'est-à-dire non seulement l'accroissement démographique de la population de 15 millions, mais aussi l'augmentation du chômage, l'aggravation de la précarité et de l'exclusion, le délitement des liens sociaux et l'apparition de souffrance psychique au travail en lien direct avec les nouvelles formes d'organisation du travail. Il en résulte une augmentation du nombre de personnes présentant une souffrance psychologique ayant besoin de prise en charge.

Par ailleurs, alors que la France est avec l'Allemagne le berceau de la psychiatrie, une redéfinition des maladies psychiatriques sur le modèle anglo saxon a été imposée par l'OMS, la notion de maladie mentale étant remplacée par celle de troubles, les thérapies d'inspiration psychoanalytique prenant en compte la dimension du sujet remplacées par des thérapies courtes comportementales. Quant au médicament il devient de plus en plus présenté comme la solution miracle, discours élaboré et véhiculé par les laboratoires pharmaceutiques qui malheureusement ont envahi le champ de la formation médicale.

Aussi, lorsqu'est faite l'annonce d'un plan Psychiatrie et Santé Mentale par le ministre Douste Blazy, je suis curieuse d'en connaître le contenu. Quel avenir prépare-t-on à la psychiatrie dans notre pays, comment sera prise en compte l'émergence des troubles de santé mentale au travail ?

J'ai donc lu attentivement ce projet d'une centaine de pages. Au-delà de l'effort financier affiché par le ministre et des différentes mesures proposées par ce projet, une déception... Il faut attendre la page 60 pour que soient cités les médecins du travail et ce dans la prévention des déterminants professionnels de la dépression identifiée comme un problème majeur de santé publique dans notre pays.

Les réseaux de santé mentale proposés dans le projet ne prévoient pas l'inscription des médecins du travail. Les services d'accompagnement à la vie sociale envisagés ne font pas le lien avec le milieu professionnel et les différents acteurs de santé au travail tels que les médecins du travail ou les assistants sociaux d'entreprise. Quant aux programmes de recherche mentionnés, en particulier en épidémiologie, je n'ai rien lu concernant les liens santé mentale/travail.

Alors ? Si la psychiatrie est une discipline médicale avec des diagnostics et des traitements, la santé mentale est partie intégrante de la santé en général. Et cette santé mentale dépend de nombre de facteurs tels que le logement, la vie affective et ...bien sûr le travail. Il reste qu'aujourd'hui la France se distingue de ses voisins européens par le nombre de dépressions et de suicides et que l'on peut formuler l'hypothèse que la prise en compte des déterminants professionnels permettraient une avancée considérable dans la compréhension des troubles de santé mentale et de leur prévention.

Je cède la parole au Dr Brigitte Font Le Bret qui exerce en tant que psychiatre et qui s'investit depuis des années dans le champ de la santé au travail. Elle assure aujourd'hui les consultations de psychiatrie en pathologie professionnelle au CHU de Grenoble et également les consultations d'aide aux victimes dans le service de médecine légale du même CHU. Je lui ai demandé quelle était sa lecture de la situation actuelle de la psychiatrie ...